

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 1^{er} octobre 2021, l'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral du 5 août 2021 sur la commune de Javron-les-Chapelles du lundi 13 septembre 2021 à 13h30 au mercredi 13 octobre 2021 à 16h30, relative au projet présenté par le conseil départemental de la Mayenne, en vue de l'aménagement du carrefour RD13/RD218 et de l'accès au lieu-dit « Chattemoue » sur le territoire de la commune de Javron-les-Chapelles (53250) est **prolongée jusqu'au mercredi 20 octobre 2021 – 16h30 inclus.**

M. Christian QUINTON, agriculteur à la retraite, commissaire enquêteur, assurera une permanence supplémentaire en mairie de Javron-les-Chapelles et recevra en personne les observations du public **le mercredi 20 octobre 2021 de 13h30 à 16h30.**

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête, sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés en mairie de Javron-les-Chapelles, mairie siège de l'enquête (Place de la Mairie – 53250 Javron-les-Chapelles) pendant toute la durée de l'enquête. Ces documents sont accessibles au public, à la mairie de Javron-les-Chapelles, pendant les heures d'ouverture au public, à titre indicatif : lundi : 13h30 - 16h30 ; mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30 - 12h30 ; 13h30 - 16h30 ; samedi : 8h30 - 12h30.

En outre, le dossier de l'enquête peut être consulté sur un poste informatique à disposition du public à la préfecture de la Mayenne - Bureau des procédures environnementales et foncières (BPEF), 46, rue Mazagran – 53015 Laval cedex (à titre indicatif, du lundi au vendredi : 9h00 - 12h30 ; 14h00 – 16h30). Le dossier soumis à enquête publique comporte les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, dont une étude d'impact et son résumé non technique qui ont fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance selon ces modalités et formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- soit en les consignand directement sur le registre d'enquête à disposition du public à la mairie de Javron-les-Chapelles ;

- soit en les adressant par écrit, à la mairie de Javron-les-Chapelles, siège de l'enquête, à l'attention de M. le commissaire enquêteur - « Projet d'aménagement du carrefour RD13/RD218 – Accès Chattemoue » – Place de la Mairie – 53250 Javron-les-Chapelles ; elles seront annexées au registre ;

- soit par voie électronique, à l'adresse suivante :

pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr en précisant en objet « Projet d'aménagement du carrefour RD13/RD218 – Accès « Chattemoue ». Il est précisé qu'afin de ne pas créer d'incident informatique, la taille des pièces jointes ne peut excéder 5 méga octets. Si les pièces jointes dépassent cette taille, il est possible de transmettre celles-ci en plusieurs parties numérotées et bien identifiées afin de pouvoir effectuer le rattachement avec les courriels précédents.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur, seront disponibles sur le site Internet des services de l'Etat, à la préfecture de la Mayenne (bureau des procédures environnementales et foncières), et à la mairie de Javron-les-Chapelles, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, ce projet soumis à évaluation environnementale relevant du régime particulier de la déclaration au titre de la loi sur l'eau, sera autorisé par le préfet de la Mayenne par une décision motivée au regard des incidences notables du projet sur l'environnement et précisant les prescriptions que devra respecter le maître d'ouvrage ainsi que les mesures et les caractéristiques du projet destinées à éviter les incidences négatives notables, réduire celles qui ne peuvent être évitées et compenser celles qui ne peuvent être évitées ni réduites, précisant également les modalités du suivi des incidences du projet sur l'environnement ou la santé humaine, ou fera l'objet d'un refus motivé.

Toute information concernant le dossier d'enquête peut être demandée auprès du conseil départemental de la Mayenne – Direction routes et rivière - M. Jean-Jacques Cabaret, chef de l'agence technique départementale nord : 02-43-08-24-80, référent sur ce dossier.